



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF 1^{ère} COURSE DE CÔTE REGIONALE VHC D'ISOLA 2000 - COL DE LA LOMBARDE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Union Sportive Isolienne, Organisateur Technique, organise les 10 et 11 août 2024, avec le concours de L'association Sportive Automobile Antibes Juan Les Pins, Organisateur Administratif, une compétition automobile régionale dénommée :

1^{ère} COURSE DE CÔTE REGIONALE D'ISOLA 2000 - COL DE LA LOMBARDE VHC

Cette compétition compte pour :

- La coupe de France de la montagne VHC 2024 Coefficient 1
- Le Challenge 2024 des Véhicules Historiques de Compétition de la Ligue du Sport Auto PACA
- Le challenge pilote VHC de l'Antibes Rallye Association

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur sous le numéro 31 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 346 en date du 17/05/2024

Organisateur technique

Voir règlement particulier de l'épreuve La 1^{ère} Course de Côte régionale d'Isola 2000 – Col de La Lombarde
Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de l'épreuve Moderne de la 1^{ère} Course de Côte régionale d'Isola 2000 – Col de La Lombarde

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Voir règlement particulier de l'épreuve La 1^{ère} Course de Côte régionale d'Isola 2000 – Col de La Lombarde

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier de l'épreuve La 1^{ère} Course de Côte régionale d'Isola 2000 – Col de La Lombarde

1.3P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve La 1^{ère} Course de Côte régionale d'Isola 2000 – Col de La Lombarde

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Voir règlement particulier de l'épreuve La 1^{ère} Course de Côte régionale d'Isola 2000 – Col de La Lombarde

Les double-montes sont autorisées.

Les droits d'engagement sont fixés à 180 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 100, tous plateaux confondus.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (*voir "Conditions d'admission des voitures"*).

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de 1^{ère} Course de Côte régionale d'Isola 2000 – Col de La Lombarde

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) et publicité optionnelle : Sera précisée par additif

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Voir règlement particulier de 1^{ère} Course de Côte régionale d'Isola 2000 – Col de La Lombarde

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing sera écrit et remis aux pilotes lors des vérifications administratives contre émargement.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Pour la course

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

La compétition se disputera en 2 montées et le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé lors des deux montées.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacun des groupes, et par classes,
- Un classement féminin. La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général.
- Un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,
Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. REMISE DES PRIX

Voir règlement particulier de 1^{ère} Course de Côte régionale d'Isola 2000 – Col de La Lombarde



QR CODE SPORTITY: CCISOLA2000

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF 1^{ère} COURSE DE CÔTE REGIONALE VHRS D'ISOLA 2000 - COL DE LA LOMBARDE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques des courses de côte VHRS. Le parcours de la course de côte devient une zone de régularité.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Voir règlement particulier de la 1^{ère} Course de Côte d'Isola 2000 – Col de la Lombarde

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Voir règlement particulier de la 1^{ère} Course de Côte d'Isola 2000 – Col de la Lombarde

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier de la 1^{ère} Course de Côte d'Isola 2000 – Col de la Lombarde

1.3P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de la 1^{ère} Course de Côte d'Isola 2000 – Col de la Lombarde

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives : Permis de conduire, certificat d'immatriculation de la voiture (fournir la photocopie qui servira à départager les ex-aequo), « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique, licences en cours de validité ou Titre de Participation.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des courses de côtes.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Voir règlement particulier de la 1^{ère} Course de Côte d'Isola 2000 – Col de la Lombarde

Les doubles montes sont autorisées.

3.2P. LICENCES

Licence admise (minimum) : ICVL ou NCCR

Titre de participation admis (minimum) : TPNR(E) ou TPNRM(E) ou TPRR(E). Tarif : 92€

Pour toute demande de Titre de Participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

3.4P. EQUIPAGES

Il n'y aura qu'une personne à bord de chaque voiture aussi bien pendant les essais que pendant la course.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 100 tous plateaux confondus

Sont admises :

- Les voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du Code sportif de la FIA. Equipements de sécurité : homologués ou ayant été homologués.
- Les voitures de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France, construites jusqu'au 31 décembre 1996.
- Les voitures de Grand Tourisms de série (GT), conformes à la législation routière en France, construites jusqu'au 31 décembre 1996.
- Les voitures de type « cabriolet » sont interdites en moyenne haute. Elles sont autorisées en moyenne intermédiaire, modérée ou basse et doivent être capotées pendant l'intégralité de l'épreuve.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.2.1 PNEUMATIQUES

Les pneumatiques utilisés seront marqués E ou DOT par le manufacturier.

Le retailage des pneumatiques est interdit.

4.2.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

- Un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire. (Minimum la norme CE)
- Le port de vêtements recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire.
- Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées

NUMEROS DE COURSE

Conforme au règlement standard Course de Côte.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) et publicité optionnelle : Sera précisée par additif

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. BRIEFING

Un briefing oral, aura lieu le samedi 10 août 2024 à 11h45 sur la place centrale d'Isola 2000, face à la salle Mercière. La présence des pilotes est obligatoire.

7.2. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essai de bout en bout.

Pour les essais et la course, le temps Haut partira en premier suivi du temps Intermédiaire et temps Bas.

7.4.3. ZONE DE REGULARITE

Il y aura 2 montées d'essais officiels (dites zone d'étalonnage) et 2 montées de course.

Procédure de départ : Aux feux tricolores

Les pilotes doivent parcourir les montées de régularité dans le temps qu'ils auront choisi après les montées d'essais chronométrés.

Trois options de temps seront proposées :

- Un temps haut
- Un temps intermédiaire
- Un temps bas

Pour être admis à participer à la course, les pilotes devront, après les montées d'essais, communiquer à la Direction de Course, le temps qu'ils auront choisi, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course pourra augmenter les temps, notamment en fonction des conditions météorologiques. Il pourra également prévoir d'augmenter les temps.

En cas de diminution de plus de 10% de son temps le concurrent :

- 1ère infraction : Pénalité financière de 160 €
- 2ème infraction : Disqualification.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Pour les essais

Les essais, étant considérés comme des " zone d'étalonnage", ne seront pas pris en compte pour le calcul des classements.

Pour l'épreuve

L'épreuve se déroulera en 2 montées, le classement sera établi sur la meilleure montée.

A titre d'information le classement tous temps confondus pourra être affiché à la fin de la course de côte.

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés en fonction de l'âge de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur. Si des ex-aequo subsistaient il sera considéré la cylindrée de la voiture, la plus petite désignant le vainqueur.

ARTICLE 10. PRIX

Voir règlement particulier de la 1^{ère} Course de Côte d'Isola 2000 – Col de la Lombarde

Aucun prix en espèces ne sera distribué.

Tous les concurrents classés seront récompensés par des coupes ou des lots.